

Protester, Manifester, Se Mobiliser

SONT DES DROITS FONDAMENTAUX

Ces dernières années, nous avons vu à quel point la politique et la justice ont cultivé la criminalisation de la manifestation, avec de lourdes conséquences sur les personnes qui ont exercé leur droit de réunion et de manifestation, enfreignant de manière répétée la liberté d'expression des artistes, entravant l'exercice du droit d'informer des professionnels de la communication, censurant pièces de théâtre, s'acharnant contre l'indépendantisme catalan, le féminisme, la lutte pour le droit au logement, l'antiracisme, l'écologisme et méprisant le droit de grève et la liberté d'association.

Nous vivons aujourd'hui une nouvelle escalade contre le droit de manifester. Face à la persécution et à l'enquête pour "terrorisme" de onze personnes dans l'affaire contre "Tsunami Démocratique", la société civile de Catalogne manifeste que:

L'enquête menée par la Cour Nationale (Audiencia Nacional) / Cour Suprême contre "Tsunami Démocratique" est une attaque directe à l'exercice des droits fondamentaux, notamment le droit de manifestation, la liberté d'expression et la liberté d'information. Ceci marque un nouvel exemple de l'application abusive du code pénal dans la criminalisation de la protestation.

Des milliers de personnes sont descendues légitimement et démocratiquement dans la rue pour exprimer leur rejet d'une sentence qui condamnait les dirigeants politiques et sociaux à un emprisonnement injuste contre lequel s'étaient prononcé le Groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations Unies ainsi que le Conseil de l'Europe et plusieurs organisations internationales des droits de l'homme.

Les mobilisations citoyennes engagées à travers "Tsunami Démocratique" ont réclamé le dialogue sous la devise «sit and talk» et ont participé à l'action non-violente, ce qui s'inscrit dans l'exercice légitime du droit de manifester, protégé par le droit international des droits de l'homme, qui est lui-même un droit national.

La décision de la Cour nationale d'enquêter pour "terrorisme" des représentant(e)s élu(e)s, des journalistes et des membres de la société civile, montre, dans le contexte actuel, une intention ferme de mettre à mal le gouvernement espagnol et la majorité parlementaire pendant le cours de traitement de la loi d'amnistie, ce qui implique une ingérence du pouvoir judiciaire dans le pouvoir législatif et affaiblit la démocratie et la volonté des citoyens qui se sont exprimés par leur vote le 23 juillet dernier.

Enquêter pour "terrorisme" un mouvement pacifique dans le seul but de criminaliser la protestation, limiter les droits fondamentaux et faire taire la dissidence politique est une action autoritaire qui restreint l'espace de la société civile et met en danger les principes démocratiques et l'État de droit.

Cette criminalisation a un effet dissuasif visant l'ensemble de la société car elle poursuit le mécanisme principal utilisé par tout groupe ou organisation, syndicaliste, féministe, écologiste, indépendantiste, antiraciste ou toute autre lutte sociale pour défendre droits et libertés.

En tant qu'organisations œuvrant pour une société plus juste et défendant le droit de manifester comme un mécanisme essentiel à l'obtention du changement social nous exigeons que toutes les mesures nécessaires soient prises pour arrêter l'usage de la justice dans une nouvelle persécution politique contre les mobilisations sociales et l'exercice des droits fondamentaux, et que soient retirées toutes les accusations de "terrorisme".

Protester n'est pas du terrorisme